

**APIRG IIM/SG5 Appendice 2 – Récapitulatif des Conclusions and Décisions**

<b>Ref. du projet de Conclusion /Décision</b>	<b>Titre de la Conclusion /Décision</b>	<b>Texte</b>
<b>Projet de Conclusion 5/1</b>	<i>Adoption des éléments ASBU applicables à la Région AFI</i>	<p><i>Il est conclu que;</i></p> <p><i>Afin d'aligner le plan régional AFI de navigation aérienne sur la sixième édition du GANP,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) Les éléments ASBU, tels qu'identifiés dans les Appendices 5, 6, 7 au présent rapport, sont applicables à la région AFI ; et</i></li> <li><i>b) Le Secrétariat finalise le développement du volume III de l'eANP AFI pour soumission à APIRG/25.</i></li> </ul>
<b>Projet de Conclusion 5/2</b>	<i>Collecte de données et comptes rendus sur la mise en œuvre de l'ASBU</i>	<p><i>Il est conclu que ;</i></p> <p><i>Pour mettre à jour l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU et assurer des rapports continus et réguliers basés sur les données dans la région :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) Les États, par l'intermédiaire de leurs Coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre (CNPI), utilisent le modèle de collecte de données tel que présenté à l'Appendice 8, pour faire rendre compte sur une base trimestrielle aux bureaux régionaux de l'OACI, sur l'état de la planification et de la mise en œuvre des éléments ASBU, à compter du 31 octobre 2022, jusqu'à ce que la plateforme en ligne soit achevée ; et</i></li> <li><i>b) Le Secrétariat accélère le développement de la plateforme en ligne visant à remplacer le modèle Excel pour la collecte et la communication des données.</i></li> </ul>
<b>Projet de Décision 5/3</b>	<i>Amélioration de l'efficacité des projets IIM/SG</i>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Afin d'améliorer l'efficacité des projets IIM/SG,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) Le Secrétariat est instamment prié de renforcer sa coordination et son soutien aux équipes de projets ; et</i></li> <li><i>b) Le Secrétariat, en coordination avec les États et les organisations, examine et met à jour la liste des membres des équipes de projets d'ici le 30 septembre 2022.</i></li> </ul>

Ref. du projet de Conclusion /Décision	Titre de la Conclusion /Décision	Texte
<i>Projet de Décision 5/4</i>	<i>Alignement des projets IIM/SG sur la 6<sup>ème</sup> édition du GANP</i>	<p><i>Il est décidé que ;</i></p> <p><i>Pour améliorer la mise en œuvre des éléments ASBU applicables dans la Région dans les domaines AIM, CNS et MET, les références des projets IIM en appendices 11, 12A, 12B, 12C sont approuvées.</i></p>
<i>Projet de Décision 5/5</i>	<i>Clôture des activités des projets AIM/1, AIM/ 2 et AIM/3</i>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Considérant le projet du Plan AFI « Appui à la mise en œuvre basé sur les résultats (RBIS) pour la région AFI » dont la portée couvre les livrables des projets AIM ci-dessous énumérés et pour éviter la duplication des efforts, les activités des projets suivants sont clôturées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) AFI AIM/1 - Évaluation et développement du QMS appliqué à l'AIM dans les États AFI ;</i></li> <li><i>b) AFI AIM/2 : Mise en œuvre des systèmes d'échange d'information aéronautique (AIXM) ; et</i></li> <li><i>c) AFI AIM/3 - Mise en œuvre de la fourniture de données électroniques de terrain et d'obstacles (e-TOD).</i></li> </ul>
<i>Projet de Décision 5/6:</i>	<i>Adoption des projets AIM/4 et AIM/5</i>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Afin d'aider les États à améliorer la qualité des informations aéronautiques et la mise en œuvre d'ensembles de données de cartographie d'aérodrome et de procédures de vol aux instruments, les projets AIM suivants, tels que décrits dans les Appendices 9 et 10, sont approuvés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) AFI AIM/4 – Surveillance de la qualité des informations aéronautiques ; et</i></li> <li><i>b) AFI AIM/5 – Mise en œuvre d'ensembles de données cartographiques d'aérodrome et d'ensembles de données de procédures de vol aux instruments</i></li> </ul>
<i>Projet de Conclusion 5/7</i>	<i>Appui aux activités des projets IIM liées à la cyber-résilience dans la région AFI</i>	<p><i>Il est conclu que;</i></p> <p><i>Afin d'accroître la sensibilisation du personnel technique des États/Organisations à la cyber-sécurisation des systèmes ANS, l'OACI, en coordination avec l'industrie dans le cadre du</i></p>

Ref. du projet de Conclusion /Décision	Titre de la Conclusion /Décision	Texte
		<i>mécanisme APIRG, renforce son soutien aux activités visant à sensibiliser à la cyber-résilience des ANS par le biais de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyber-résilience des systèmes ANS pour la région AFI</i>
<i>Projet de Décision 5/8</i>	<i>Adoption du projet IIM MET 4 et du projet IIM MET 5</i>	<p><i>Il est décidé que,</i></p> <p><i>Pour assister les États de la région AFI à mettre en œuvre les normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique et à remédier de manière durable aux carences de longue date liées à la disponibilité des données OPMET dans la région, les projets MET de l'IIM suivants, tels que décrits dans les appendices 13 et 14, sont adoptés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Projet IIM MET 4 – Normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique, et.</i></li> <li><i>• Projet IIM MET 5 - Élimination des carences liées à la disponibilité des données OPMET dans la région</i></li> </ul>
<i>Projet de Conclusion 5/9</i>	<i>Nomination d'experts pour les projets AIM/4, AIM/5, MET/ 4 et MET/5</i>	<p><i>Il est conclu que;</i></p> <p><i>Pour mener à bien les activités des nouveaux projets AIM/4, AIM/5, MET/ 4 et MET/5,</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>a) Les États et les Organisations nomment des experts dans les équipes de projet, en fournissant des informations sur les qualifications et l'expérience des candidats, y compris leur CV, d'ici le 30 novembre 2022 ; et</i></li> <li><i>b) Le Secrétariat examine les qualifications des experts et finalise la composition de l'équipe projet d'ici le 31 décembre 2022.</i></li> </ol>
<i>Projet de Conclusion 5/10</i>	<i>Développement du volume III de l'eANP AFI</i>	<p><i>Il est conclu que;</i></p> <p><i>Pour finaliser l'élaboration du Volume III de l'eANP AFI,</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>a) Le Secrétariat, en coordination avec les équipes de projet du Sous-groupe IIM, finalise le projet de volume III de l'eANP AFI et l'envoi aux Etats pour examen d'ici le 31 octobre 2022 ; et</i></li> </ol>

Ref. du projet de Conclusion /Décision	Titre de la Conclusion /Décision	Texte
		<p>b) <i>Les États examinent le projet de volume III de l'eANP et fournissent au Secrétariat leurs commentaires d'ici le 30 novembre 2022.</i></p>
<p><i>Projet de Décision 5/11</i></p>	<p><i>Résultats de la première réunion du Groupe de pilotage AFI de l'exercice sur les cendres volcaniques</i></p>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Pour guider la conduite du deuxième exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI en 2023, les décisions de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques, tenue virtuellement en juillet 2022 et contenues dans l'Appendice 15, sont approuvées pour soumission à la réunion APIRG/25 .</i></p>
<p><i>Projet de Décision 5/12</i></p>	<p><i>Rôle et responsabilités des Coordonnateurs nationaux des États pour la planification et la mise en œuvre et des points focaux techniques</i></p>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Afin de renforcer les activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires, les termes de référence du Coordonnateur National de la Planification et de la Mise en œuvre (CNPI) ainsi que des points focaux pour chaque domaine (AOP, ATM/SAR, AIM, CNS et MET) figurant à l'Appendice 16 sont adoptés.</i></p>
<p><i>Projet de Décision 5/13</i></p>	<p><i>Considération des résultats de la 5<sup>ème</sup> réunion des ANSP africains</i></p>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Pour aider les États à améliorer la fourniture de services de navigation aérienne et à renforcer la collaboration entre les États/organisations, les équipes de projets tiennent compte des principaux résultats de la 5e réunion des ANSP africains lors de la révision et de la mise en œuvre des projets régionaux AFI AIM, CNS et MET.</i></p>
<p><i>Projet de Conclusion 5/14</i></p>	<p><i>Prévention des brouillages préjudiciables aux récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 – 1610 MHz et atténuation de leur impact</i></p>	<p><i>Il est conclu que ;</i></p> <p><i>Pour assurer la sécurité, la capacité, l'efficacité et la continuité des opérations aériennes basées sur le GNSS, les États s'efforcent de :</i></p> <p>a) <i>planifier, mener et surveiller les actions appropriées visant à prévenir les interférences nuisibles ou à atténuer le risque d'impact de ces interférences sur les récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 - 1610 MHz ; en coordination avec les fournisseurs de services (compagnies aériennes, fournisseurs</i></p>



Ref. du projet de Conclusion /Décision	Titre de la Conclusion /Décision	Texte
		<p><i>de services de navigation aérienne, exploitants d'aérodromes et tous les acteurs opérant dans le secteur de l'aviation, y compris les unités de l'armée de l'air ) ;</i></p> <p><i>b) sensibiliser l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications, sur le risque encouru par l'industrie de l'aviation civile ; et</i></p> <p><i>c) fournir un retour d'information sur les mesures prises aux bureaux régionaux de l'OACI</i></p>
<i>Projet de Conclusion 5/15</i>	<i>Appui à la position de l'OACI pour la CMR-23 de l'UIT</i>	<p><i>Il est conclu que ;</i></p> <p><i>En préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT de 2023 (CMR-23 de l'UIT), les administrations/organisations doivent :</i></p> <p><i>a) contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts du Groupe d'experts sur la gestion du spectre des fréquences (FSMP) pour mettre à jour la position de l'OACI afin de refléter les résultats des études de l'UIT-R et les préoccupations identifiées par la Région AFI ;</i></p> <p><i>b) assurer la liaison avec les régulateurs sous-régionaux des télécommunications tels que l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest, l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe et, si possible, participer aux travaux de l'Union africaine des télécommunications (ATU) et de l'UIT-R ; et</i></p> <p><i>c) travailler avec les régulateurs radio nationaux pour garantir une position nationale/régionale conforme à la position de l'OACI</i></p>
<i>Projet de Décision 5/16</i>	<i>Mise à jour de la stratégie de navigation AFI</i>	<p><i>Il est décidé que;</i></p> <p><i>Conformément à la feuille de route de la technologie GANP et aux résultats de l'analyse coûts-bénéfices (ACB) continentale indépendante pour l'introduction du SBAS dans la région AFI, le document de projet AFI NAV doit être révisé par l'équipe de projet NAV pour examiner la nécessité de développer Stratégie de navigation AFI incluant la rationalisation des Nav'Aid conventionnels et la mise à jour du GNSS AFI.</i></p>

<b>Ref. du projet de Conclusion /Décision</b>	<b>Titre de la Conclusion /Décision</b>	<b>Texte</b>
<i>Projet de Conclusion 5/17</i>	<i>Appui de la Commission de l'Union Africaine à la mise en œuvre du SBAS dans la Région AFI</i>	<i>Il est conclu que; La CAFAC, en collaboration avec l'OACI et les partenaires, renforce leur soutien aux États pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace du SBAS dans la région AFI conformément à la stratégie GNSS régionale révisée.</i>
<i>Projet de Décision 5/18</i>	<i>Programme de travail de l'IIM/SG d'APIRG pour 2022/2023</i>	<i>Il est décidé que, Le programme de travail de l'IIM/SG tel que présenté à l'Appendice 17 est approuvé.</i>

--- END ---